

Prise de position sur le Cadre financier pluriannuel (CFP) européen 2028-2034

A. Contexte: Pourquoi le CFP 2028-2034 est décisif pour l'Artisanat dans la Grande Région

L'Union européenne entame une nouvelle période de programmation dans un contexte exceptionnel. Les conflits géopolitiques, la fragilité des chaînes d'approvisionnement ainsi que la profonde transformation de l'économie et de la société – de la digitalisation à la protection du climat et des ressources – marquent la planification. S'y ajoutent les changements démographiques ainsi que la hausse notable des coûts de l'énergie et du logement. Ces évolutions ont un impact direct sur la réalité quotidienne et professionnelle des petites et moyennes entreprises.

À cet égard, l'Artisanat représente la responsabilité, la fiabilité et l'innovation, tout en apportant une contribution essentielle à la cohésion sociale. Il n'est donc non seulement un facteur économique, mais aussi un pilier fondamental de la stabilité démocratique et sociale. Pour que l'Artisanat puisse remplir ce rôle, il faut, aux niveaux régional, national et européen, définir des orientations claires et mettre en place des conditions-cadres permettant de soulager sensiblement les PME et de les renforcer.

La Grande Région, en particulier, voit de nombreuses entreprises constater des évolutions qui pèsent sur le principe du marché intérieur : contrôles aux frontières, concurrence transfrontalière de plus en plus agressive, débauchage de main-d'œuvre qualifiée et contrôles plus fréquents sur les chantiers. Le CICM appelle les décideurs politiques de la Grande Région à défendre les droits à la libre circulation du marché intérieur de l'UE et à lutter résolument contre la discrimination transfrontalière.

Dans ce contexte, le CICM examine les propositions relatives au cadre financier pluriannuel 2028-2034 principalement en fonction de leur capacité à :

1. Renforcer la compétitivité en accord avec les besoins des PME

La compétitivité ne doit pas devenir synonyme d'une logique de subventions à la grande industrie. Les PME sont des piliers de stabilité, elles exploitent les potentiels régionaux et font avancer l'innovation ainsi que la transformation.

2. Garantir la main-d'œuvre qualifiée et la qualification

À cette fin, il est nécessaire de disposer d'axes de financement fiables et dotés de moyens suffisants pour la formation professionnelle, la formation initiale et continue ainsi que la qualification (notamment dans le cadre du FSE/FSE+ et du FEDER), afin que les entreprises et les centres de formation puissent planifier leurs investissements et leurs mesures sur l'ensemble de la période de programmation.

3. Mobiliser les potentiels régionaux

Les régions et les acteurs locaux doivent continuer à être associés de manière contraignante ; faute de quoi, il y a un risque de mauvaises orientations, d'une participation réduite et d'un manque d'incitations dans les principaux domaines politiques.

4. Non seulement annoncer une réduction de la bureaucratie, mais aussi la mettre en œuvre efficacement

La simplification n'est pas une excuse pour créer de nouvelles méga-structures au niveau national, en affaiblissant les structures administratives régionales qui ont fait leurs preuves.

5. Prendre en compte les réalités transfrontalières de la Grande Région

Le CFP devrait promouvoir de manière ciblée la coopération transfrontalière dans la Grande Région (par exemple via un volet/une priorité de financement spécifique pour les régions frontalières) et prévoir des règles simplifiées et adaptées à la réalité pour les projets transfrontaliers. Les contrôles aux frontières sont contraires à l'esprit du marché intérieur et ne doivent pas devenir la nouvelle norme. L'Artisanat et les PME de la Grande Région dépendent des frontières ouvertes, de conditions-cadres fiables et de la non-discrimination. C'est pourquoi des mesures politiques et administratives sont nécessaires pour éliminer les obstacles transfrontaliers et garantir de manière concrète et efficace les droits à la libre circulation.

B. Attentes du CICM concernant le CFP 2028-2034

Le CICM s'attend à ce que le CFP 2028-2034 renforce la compétitivité de l'Europe de manière à ce que cette mesure ait un impact à grande échelle et profite réellement aux PME et à l'Artisanat.

Premièrement, la **politique de cohésion doit continuer à être considérée comme un instrument autonome et efficace au niveau régional**, qui mobilise les potentiels régionaux et réduit les disparités – au lieu d'être surchargée de tâches supplémentaires. Il est particulièrement crucial pour la Grande Région que les acteurs régionaux et locaux continuent d'être associés de manière contraignante et que les nouveaux instruments de planification ne conduisent pas à une centralisation de fait, au détriment des spécificités régionales. Lorsque de nouvelles logiques de planification nationales sont introduites, elles doivent être conçues de manière à garantir la mise en œuvre régionale et à éviter que l'acceptation des porteurs de projets ne soit compromise par un manque de transparence, des retards ou l'absence de concertation.

Deuxièmement, l'Artisanat a besoin de **sécurité dans la planification et de fiabilité en matière de financement**. Pour les entreprises, les chambres professionnelles, les centres de formation et les autres organismes, il est essentiel que les logiques de financement restent compréhensibles, que les fonds soient disponibles de manière continue tout au long de la période de programmation et que les investissements ainsi que les mesures de qualification puissent être mis en œuvre de manière planifiable. Le CICM porte un regard critique sur un passage généralisé à l'octroi de fonds basé sur la performance (« argent contre réformes »), qui augmente les risques de remboursement ainsi que les charges supplémentaires en matière de contrôle et de justification, en particulier pour les petits organismes. De nombreux projets liés à l'Artisanat – notamment dans les domaines de la formation initiale et continue, de la qualification, du conseil et de la promotion de l'innovation régionale – ne sont en outre pas suffisamment standardisables pour qu'une telle logique soit applicable dans la pratique. La politique de financement doit être fiable ; dans le cas contraire, seuls les projets dont la réalisation des objectifs est « sûre » seront planifiés, tandis que les approches innovantes ou socialement efficaces feront défaut. Du point de vue du CICM, cela implique expressément que **le FSE/FSE+ et le FEDER soient maintenus en tant qu'axes de financement fiables, dotés d'un financement clair**, et que **la formation professionnelle ainsi que le développement des compétences de la main-d'œuvre qualifiée** y soient clairement

priorisés. C'est la seule façon de garantir que les projets clés liés à l'Artisanat – tels que la construction, l'aménagement et l'équipement de centres de formation, les investissements dans les infrastructures de qualification ainsi que la mise en œuvre de mesures de formation initiale et continue – puissent être planifiés et mis en œuvre à grande échelle tout au long de la période de programmation. L'impact des activités transnationales dans le domaine de la formation professionnelle est essentiel pour ancrer les jeunes dans l'esprit européen.

Troisièmement, un **fonds pour la compétitivité** ne peut être efficace que s'il permet réellement un **accès adapté aux PME**. Sans simplification notable des procédures de demande, de gestion et des obligations de rapport, les fonds seront, dans la pratique, principalement utilisés par les grands acteurs disposant de services professionnels de gestion des subventions. Le CICM attend donc que les représentants des PME et de l'Artisanat soient associés de manière contraignante aux structures de gouvernance et que les structures de soutien soient conçues de telle sorte que les petites entreprises puissent elles aussi en tirer un bénéfice réel. Les instruments financiers destinés à mobiliser des investissements peuvent s'avérer utiles, à condition que les volets réservés aux PME soient dotés de ressources suffisantes, qu'ils restent disponibles pendant toute la durée du programme et qu'ils ne soient pas évincés par les grandes entreprises.

Quatrièmement, le CFP doit soutenir la **transformation** de manière à ce qu'elle profite réellement au secteur artisanal : **la digitalisation, l'innovation et la transition écologique nécessitent des approches de financement ouvertes sur toutes les technologies et axées sur la pratique**, qui soient également accessibles aux petites entreprises et aux secteurs « low-tech ». Il est essentiel de mettre en place des procédures rapides et transparentes, ainsi qu'un dispositif de financement qui ne soit pas uniquement orienté vers les projets à grande échelle, mais qui tienne compte de la réalité des entreprises de la région frontalière.

C. Conclusions

L'Union européenne traverse une période marquée par des défis exceptionnels qui se superposent. Pour y faire face, il faut un CFP qui place le renforcement de la puissance économique européenne au centre de ses préoccupations, de manière à ce que ses effets se répercutent largement sur les PME et l'Artisanat, plutôt que de se limiter à quelques grands acteurs.

Les gains d'efficacité résultant de la restructuration prévue sont en principe pertinents, mais ils ne doivent pas entraîner de nouveaux obstacles à l'accès ni imposer des charges de preuve disproportionnées. L'excellence dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation reste importante ; le transfert technologique vers la pratique opérationnelle est tout aussi crucial, car c'est là seulement que l'innovation se traduit en applications, services et processus.

La flexibilisation visée de l'utilisation des fonds est compréhensible, mais elle ne doit pas se faire au détriment de la sécurité de planification – en particulier pour les programmes et les projets qui dépendent d'engagements financiers à long terme.

Le CICM appelle donc les institutions de l'UE ainsi que les décideurs politiques des sous-régions de la Grande Région à concevoir le CFP 2028–2034 de manière à ce qu'il soit accessible, fiable et efficace pour les PME et l'Artisanat – avec un véritable partenariat régional, une cohésion prévisible et une politique de compétitivité qui prenne au sérieux la réalité des entreprises de la région frontalière.

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région
Luxembourg, le 2 juillet 2026